Département de la **MANCHE** 

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement

de **SAINT-LÔ** 

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Canton de **CARENTAN** 

Ville de **CARENTAN**-**LES-MARAIS**  Nombre de Conseillers en exercice: 53

Nombre de Conseillers présents à la séance : 34

Date de convocation : 09.09.2024

Numéro de délibération : DCM2024.079

Date de publication: 20.09.2024

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024 :

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR, Maire.

Etaient présents: Raynald AVISSE, Jean-Claude COLOMBEL, Jean-Marc DARTHENAY, Sophie DEBEAUPTE, Anne-Marie DESTRES, Christine DIEULANGARD, Irène DUCHEMIN, Benoît GOSSELIN, Xavier GRAWITZ, Catherine GUILLAIN, Jean-Claude HAIZE, Hervé HOUEL, Hubert JAMET, Jean MICHEL, Michel LAHOUGUE, Mary-Jane LE DANOIS, Maryse LE GOFF, Sylvie LEBARON, Valérie LECONTE, Christian LEHECQ, Sylvie LELEDY, Jérôme LEMAITRE, Rosine LESIEUR, Gilbert LETERTRE, Lionel LEVILLAIN, Jean-Pierre LHONNEUR, Hubert LHONNEUR, Annie PENNEC, André PERRAMANT, Marc SCELLES, Denis TARDIVEAU, Martine TARDY, Pierrette THOMINE, Christian VANDROMME.

<u>Etaient excusés</u>: Karine FUMICHON, Nicolas GASSELIN a donné procuration à Gilbert LETERTRE, Geneviève GUIOC a donné procuration à Lionel LEVILLAIN, Laurence HOREL a donné procuration à Christine DIEULANGARD, Jean-Pierre LECESNE, Hervé LECONTE a donné procuration à Michel LAHOUGUE, Sébastien LESNÉ a donné procuration à Jean-Pierre LHONNEUR, Vincent MAUNOURY a donné procuration à Raynald AVISSE, Valérie MILLOT, Maxime PERIER a donné procuration à Valérie LECONTE, Brigitte REGNAULT a donné procuration à Pierrette THOMINE, Jeannick SOURDIN a donné procuration à Sylvie LEBARON, Gérard VOIDYE a donné procuration à Hubert LHONNEUR.

<u>Etaient absents</u>: Amélie DAVID, Stéphanie DELAVIER, Caroline DUVAL, Marie-Agnès HEROUT, Jacky LENOURY, Marie LEPREVOST.

Monsieur Xavier GRAWITZ désigné conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de Secrétaire.

## ASSOCIATION LA JEANNE D'ARC CARENTAN - DEMANDE DE CAUTIONNEMENT DE PRÊT:

Par courrier en date du 8 juillet dernier, Madame DESFAUDAIS, Présidente de l'association Jeanne d'Arc de Carentan, indique que l'association doit faire l'acquisition de matériels gymniques pour un coût de 22 000€.

Accusé de réception en préfecture 050-200085579-20240918-DCM2024-079-DE Date de télétransmission : 23/10/2024 Date de réception préfecture : 23/10/2024 Après avoir déduit les différentes subventions allouées par des organismes externes, l'association se voit contraint de contracter un emprunt de 10 000€ auprès du crédit mutuel de Carentan.

Madame la présidente sollicite la commune pour un cautionnement à hauteur de 5 000€ pour le prêt n°15489 04701 000099255206 d'un montant 10 000 sur 84 mois accordé par le Crédit Mutuel.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

• Approuve le cautionnement à hauteur de 5 000 € sur le prêt énoncé ci-dessus.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme. Carentan-les-Marais, le 18 septembre 2024.

Le Maire,

Jean-Pierre LHONNEUR

Le secrétaire de séance, Xavier GRAWITZ

47